

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



PROCES VERBAL
Du
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 2 FEVRIER A 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRESENTS : MM COUSINEY, PAUZAT, DAULON, LABREZE, MACEDO, FAVREAU, BILLION, LORRIOT ET MMES BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS ET LABAT-DUBOIS

pouvoir : MME LECOEVRE (Pouvoir donné à Mme LABAT-DUBOIS)

Mr Favreau a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h30

Le compte-rendu du Conseil municipal de Janvier 2020 est validé. (14 pour ,1 abstention)

Changement d'ordre du jour pour prendre en compte la dépose de la DETR avant le 28/02 (mais il vaut mieux la déposer avant le 15)

Rajout : le projet de l'atelier municipal :

Mr Pauzat présente 2 projets :

Le 1^{er} projet correspond à la démolition et reconstruction. (Plus seuil à refaire)

Le 2^{ème} projet correspond a une rénovation/agrandissement.

(voir pièce jointe)

Les coûts ont été majorés dans les 2 projets pour prendre en compte les aléas.

Dans les 2 cas des coûts supplémentaires seront nécessaire pour la station de lavage.

Il est rappelé que la DETR doit être faite sur le projet le plus cher (car subvention par rapport au prix).

Question de Mr Daulon : combien de DETR possible ? réponse : 1 seule, selon les demandes des différentes communes une seconde est possible mais aucune certitude.

D 2021 - 14 : VOIRIE : AFFAISSEMENT DE TERRAIN A LATASTE, AMENAGEMENT DU CHEMIN DES SABLES ET CANALISATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux à effectuer sur les voiries communales :

- création d'un enrochement pour stabilisation de talus et création d'un caniveau béton pour la récupération des eaux pluviales - Côte de Lataste
- goudronnage Chemin des Sables.

Divers devis sont présentés aux membres présents.

Suite à ces devis et échange :

(pas besoin de trottoir tout le long du chemin des sables (et surtout au vue du coût))

Pour déterminer sur quel projet faire la DETR :

Présentation des devis pour l'atelier municipal (voir pièces jointes).

Mme Dubergey demande la capacité d'autofinancement des différents projets.

Mr Lorriot répond que la commune a une grande capacité d'autofinancement (sans faire d'emprunt)

Il note néanmoins une différence importante du prix au m2 entre les 2 projets de l'atelier municipal. (500 euros/m2 d'écart entre les 2 projets)

La commission finance considère le coût du projet 2 trop élevé. (Mr Macédo signale même que le coût du projet 2 est trop élevé)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet 2. (1 voix pour le projet 1, 14 voix pour le projet 2)

Suite aux différents devis (voirie, atelier municipal), un échange et une délibération permettent de choisir le projet sur lequel la DETR sera posée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la présentation du projet voirie pour la DETR. (15 voix pour)

Echange global sur les travaux de voirie :

Projet global du chemin des sables, côte de Lataste et chemin de la gravette.

Un devis global sera fait pour l'ensemble de ces travaux et la DETR sera faite sur ce devis.

Cf : devis joints à la convocation

D 2021-15 : MODIFICATION ET NUMEROTATION DES HABITATIONS DOMAINE DE CLAVET ET VERSANT DE CLAVET

Monsieur Didier Billion annonce aux membres du conseil municipal que la numérotation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ».

Il convient, pour faciliter le repérage, d'identifier clairement les habitations situées au Domaine de Clavet et au Versant de Clavet en les annexant au **Chemin de Clavet**.

Mr Cousiney remonte le problème des différentes appellations De Clavet, Mr Billion signale que les habitants ne mettent pas leur nom sur les boîtes aux lettres, Mme Beyneix indique qu'il n'y a pas de panneau pour signaler les rues....

Mr Daulon, Mme Crépeau proposent d'organiser une réunion d'information avec les habitants concernés

Après délibération, le projet est suspendu à la réalisation de cette réunion d'information.

D 2021- 16 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION n°12/2021 SUR L'ADHESION A L'AMR

Lors de la réunion du 5 janvier dernier, le conseil municipal avait pris la décision d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Gironde pour un montant de 75 €.

Cependant, l'AMR nous a signifié que l'adhésion annuelle comprend les éléments suivants, qui sont indissociables :

- adhésion départementale AMR 33 de 35 €
- adhésion nationale à l'AMRF de 75 €
- des informations régulières sur les actions de l'AMRF et AMR33
- Des newsletters hebdomadaires
- des remises chez les partenaires conventionnés
- un abonnement à 36000 communes
- un accès privilégié à Campagnol.fr pour créer un site internet communal
- un accompagnement juridique

Le montant de la dite adhésion et de ces options est donc de 110 € et non de 75 €.

Le conseil municipal,
Considérant la volonté de la commune d'adhérer à l'AMR,
Après en avoir délibéré, MAINTIENT de sa décision d'adhésion pour le nouveau montant de 110€ /an.
(3 contre, 12 pour)

D 2021-17 : PROJET CABANE DE VIGNES

La force de Le Pian sur Garonne est de promouvoir la richesse de son paysage viticole, son économie et surtout de pouvoir allier le cadre de vie avec des possibilités de balades (pédestres, VTT...) pour les habitants et avoir un attrait touristique.

Dans ce sens, la commission environnement a pensé à un projet de rénovation des cabanes de vignes sur la commune sous forme d'un chantier international de bénévoles.

Ce projet serait mené en collaboration avec le CVLV Pôle Social Rural et l'association CONCORDIA.

Étapes du projet :

- Repérer les cabanes de vignes existantes sur la commune et contacter les propriétaires pour accord
- Sélectionner les cabanes à rénover
- Réalisation du chantier sur une durée de 3 semaines
- Mise en place d'un sentier pédestre reliant les cabanes entre elles

Coût pour la commune : 6500 € et Achat matériel : 2 000 €

Cf pièce jointe à la convocation

Mme Beyneix présente le projet.

Mr Daulon, qui connaît l'association CONCORDIA, explique le fonctionnement de ce projet : l'intérêt social avec un échange international des participants.

Mr Lorriot, Mr Cousiney... remontent l'intérêt pour la commune des restaurations pour la mise en valeur du patrimoine de la commune.

Plusieurs personnes se posent la question du nombre de cabane rénovée, du fait que ces cabanes sont privées et des autorisations à avoir.

Mr Cousiney explique qu'il y a sur la commune des lavoirs à rénover et qu'un élan citoyen pourrait être mis en place pour leur rénovation.

Mme Beyneix qui porte ce projet signale que l'ensemble de ses demandes ne peut être faite avant d'avoir validé le projet et que si aucune cabane ne pouvait être rénovée le projet serait annulé.

Le coût est important pour la commune et se pose la question du budget « social et culturel », plusieurs projets (associatif, mise en valeur de la commune...) sont présentés mais aucun budget initial n'a été prévu.

Après délibération, le projet est validé sous réserve de sa faisabilité. (2 abstentions, 2 contre, 11 pour)

D 2021-18 : COURSE CYCLISTE DE LA COMMUNE

Le Comité de Gironde de cyclisme propose d'organiser une course cycliste sur notre commune le dimanche 13 juin 2021.

Pour participer à cet événement, une convention doit être établie pour définir les clauses, les charges et les conditions d'organisation entre le Comité de Gironde de cyclisme et la mairie de Le Pian sur Garonne. Le Comité s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour offrir un événement de haute qualité sportive et médiatique.

Mr Favreau signale que la mairie n'a pas vocation à réaliser ce type de manifestation seule, il lui semble important de mettre en avant le comité des fêtes dans la réalisation de ce projet.

Mr Favreau contacte le comité.

En attente du retour du comité des fêtes.

Q 2021 : Questions et infos diverses :

- DIA

Un petit terrain vendu pour 3500 EUROS.

- Point sur les devis Travaux Bâtiment

En attente de devis.

- Chauffage de la salle des fêtes
Problème de réglage.

- Lieu-dit Viaud
Problème de ligne haute tension, ENEDIS doit intervenir pour enfouir plus profondément la ligne.

- SICTOM

Travaux lancés mis Février pour les containers (Val de Tambourin)

- Ressources humaines

Recrutement d'une secrétaire au 1/03.

Prévoir le matériel nécessaire : bureau, ordinateur...

- Concours des jardins et balcons fleuris
Recherche de sponsor pour les cadeaux (bulbes, fleurs...)

- Position de la commune concernant la maltraitance des chevaux rue de Sorelh
Gendarmerie prévenue

Point Supplémentaire concernant la vaccination COVID

Difficulté des personnes âgées pour prendre RDV.

Création d'un fichier des personnes de la commune pour transmission à la CDC qui gère la prise de RDV.

Mme Crépeau signale qu'elle a commencé ce fichier mais qu'il lui manque des informations et qu'il faudra peut-être faire du porte à porte.

La mairie enregistre également les personnes qui s'y présentent.